

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023-09

Département d'Indre et Loire  
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :  
en exercice : 10  
présents : 6  
votants : 8

L'an deux mil vingt trois

Le 18 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD.

Date de la convocation du conseil municipal : le 12 janvier 2023

**Présents** : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Pascal HUET, Romane HUET, Aurélie DELAPORTE, Joël RAVENEAU

**Représenté(e) s** : Eric BREILLACQ donne procuration à Stéphane PINAUD.

Francis KATCHATOUROFF donne procuration à Pascal HUET

**Excusées/Absents** : Véronique GAROUX- Mégane MONNEAU

**Secrétaire de séance** : Pascal HUET

**OBJET : VERSEMENT ŒUVRES SOCIALES :**

La commune a reçu un reversement d'un ticket restaurant d'une valeur de 19€

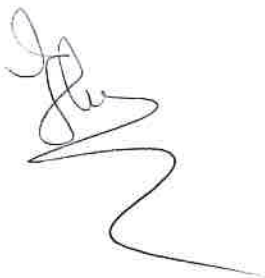
Monsieur Le Maire souhaite reverser cette somme à une association.

Il informe vouloir reverser cette somme de 19€ à l'association des Amis de Candes Saint Martin qui œuvrent pour la Commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte le reversement à l'association des Amis de Candes Saint Martin.

**Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication.**

Secrétaire de séance :  
Pascal HUET



Fait à Candes Saint Martin

Le 24 Janvier 2023

Le Maire,  
Stéphane PINAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2023

Application agréée E-legalite.com